

Un exemple de coopération nationale

La Bibliothèque du musée de l'Homme
et la Bibliothèque nationale de France :
la numérisation des images et les problèmes de droits

par Jacqueline Dubois

Bibliothèque du musée de l'Homme

Pour la compréhension de cet exposé, je dois préciser en préambule que le musée de l'Homme fait partie du *Muséum national d'histoire naturelle*, établissement sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur.

Présentation des services du musée de l'Homme

La bibliothèque et la photothèque du musée de l'Homme ont été organisées entre 1932 et 1935, époque de rénovation profonde du musée d'Ethnographie du Trocadéro, qui allait aboutir à la création du musée de l'Homme en 1937. Les deux services sont alors mis en place par Yvonne Oddon, bibliothécaire du musée, selon une même classification et le principe de l'accès libre, cher à l'époque à l'École de bibliothéconomie américaine où elle avait été formée. Par la suite, les deux services fonctionnent parallèlement et de façon autonome. Il est intéressant de constater quelque soixante ans plus tard les différences dans leur évolution, au moment où la photothèque et la bibliothèque se rejoignent sous une même responsabilité, celle du directeur de la bibliothèque, en 1991.

Les collections concernent un secteur étroit de la connaissance : l'anthropologie, la préhistoire, l'ethnologie. Elles sont plus particulièrement riches dans les secteurs américaniste et africaniste, tant pour les objets, les photographies que pour la

documentation imprimée. Les collections datent essentiellement du XIX^e siècle et se sont considérablement accrues dans les années trente grâce à l'activité déployée par le directeur du musée, Paul Rivet, et son équipe.

La bibliothèque conserve environ 300 000 documents dont 6 300 titres de périodiques, des manuscrits, des archives, des cartes et aussi des albums photographiques, des peintures et des estampes. Quant à la photothèque, elle abrite 270 000 tirages dont 10 000 du XIX^e siècle, 63 000 plaques de verre, 35 000 ekta-chromes, 178 daguerréotypes. Depuis 1991, à la photothèque un effort sérieux a été porté sur la conservation. Malheureusement la photothèque a souffert de l'absence de personnel spécialisé en même temps que de l'absence de politique de gestion appropriée et aussi de l'absence de budget. Cette situation perdure aujourd'hui malgré des rapports multiples sur la nécessité de repenser son fonctionnement et sur la nécessité impérieuse de donner un nouveau statut à la photothèque, à savoir de faire passer le fonds considéré jusqu'ici seulement comme documentaire **au statut de collection patrimoniale**.

Travaux de la BNF

Dès les premières activités de l'EPBF, le Museum en la personne de son directeur de l'époque, le Professeur Taquet, s'est intéressé à la collaboration possible entre les pôles d'envergure que représentent deux établissements qui allaient devenir proches géographiquement et complémentaires dans l'encyclopédie des connaissances.

Le décret n° 94-3 du 3 janvier 1994 porte création de la Bibliothèque nationale de France. L'article 2 du même décret précise que la Bibliothèque nationale de France, « *coopère avec d'autres bibliothèques et centres de recherche et de documentation français ou étrangers, notamment dans le cadre des réseaux documentaires ; elle participe, dans le cadre de la politique définie par l'État, à la mise en commun des ressources documentaires des bibliothèques françaises* ».

L'article 3 stipule que la Bibliothèque nationale de France peut notamment : « *attribuer, sur son budget, des subventions ou des avances (...) pour des travaux dans l'accomplissement de ses missions* ».

Coopérer, en particulier par la voie de conventions (...) notamment avec les "institutions qui ont des missions complémentaires des siennes ou qui lui apportent leurs concours"».

Très vite s'affichent des projets innovants auxquels la direction du Museum est prête à voir ses bibliothèques collaborer. Ainsi trois projets se mettent successivement en place qui intéresseront tout particulièrement les services du musée de l'Homme.

La numérisation de textes classiques pour la réalisation d'un poste de lecture assisté par ordinateur

Ce projet, hormis un choix de textes de références en anthropologie, est encore en cours de gestation. Aucune convention n'a été signée pour l'instant.

La création des pôles associés

La création des pôles associés pour le partage, la complétude et le développement des collections. Après une étude approfondie des collections, la bibliothèque du musée de l'Homme, Cadist en ethnologie et préhistoire, est candidate avec succès à ce programme, puisque par ailleurs, la Bibliothèque nationale de France dans sa version Richelieu, n'avait jamais beaucoup développé les acquisitions dans lesdites disciplines.

Une convention signée entre les établissements fixe les termes d'une attribution de 250 KF / an pour 1995, laquelle est renouvelée pour 1996. Cette subvention est destinée à l'acquisition de collections concernant ou provenant d'Afrique et d'Europe de l'Est ; ces secteurs géographiques sont d'ailleurs les plus difficiles à couvrir car leur édition doit faire face à de nombreux problèmes avant tout économiques.

À ce jour le contrat est en cours de réalisation, une partie de la subvention, soit 200 KF, a permis sur l'exercice de l'année 1995 l'acquisition et le catalogage de 750 ouvrages supplémentaires qui renforcent la spécialisation du Cadist. Des justificatifs de dépenses sont à produire avant l'attribution de chaque complément de subvention puisqu'elle est versée en trois tranches. On constate quelques difficultés et retards à ajuster les exercices budgétaires à l'attribution des subventions. Un certain rodage est indispensable à un fonctionnement qui mette les partenaires en phase.

Une banque d'images numérisées

La création d'une banque d'images numérisées à partir des fonds de la BN mais aussi en association avec des fonds moins connus ou peu diffusés de musées ou d'établissements tels que la bibliothèque

de l'École des ponts et chaussées, la bibliothèque du Muséum national d'histoire naturelle ou les collections d'images du musée de l'Homme, etc. C'est ce projet que je décrirai plus particulièrement.

De multiples réunions ont été organisées entre les partenaires potentiels c'est-à-dire les détenteurs des fonds, leur tutelle, en l'occurrence pour nous, la Mission des musées du MESR et le département de l'Audiovisuel de la Bibliothèque nationale de France.

Pour le musée de l'Homme, une convention est signée en novembre 1995, elle permet à la Bibliothèque nationale de France l'usage gracieux de 10 000 images en provenance des collections photographiques de la photothèque et des illustrations d'ouvrages de la bibliothèque, pour leur numérisation et leur utilisation sur le site de Tolbiac. La BNF fournira en retour une copie des supports numériques gracieusement au musée de l'Homme ; celui-ci en deviendra propriétaire et pourra donc l'utiliser selon ses souhaits.

Comment s'organise le travail ?

Définir un thème conducteur a été le premier travail à réaliser. Parcourons brièvement les collections.

À la photothèque

Elles sont composées de différents ensembles :

– *du XIX^e siècle*. Des fonds hérités du musée d'Ethnographie du Trocadéro et du laboratoire d'Anthropologie du Muséum où le directeur, le Professeur Serres avait compris très tôt l'intérêt de la photographie (1839-1855). Les collections de Jacques-Philippe Potteau, alors employé au Muséum (il s'agit notamment de photos et de portraits des ambassades à Paris, comme les ambassades du Japon, de Chine, de ce qui était alors la Cochinchine, de l'ambassade d'Inde, du Gouvernement de Lituanie), la collection du Prince Roland Bonaparte, 2 500 plaques et de nombreux tirages, photographies des peuples exhibés lors des expositions universelles ou au Jardin d'Acclimatation (les Indiens Omaha, les Kalina de

Guyane, les Boschiman d'Afrique, ou les Lapons...) et c'est encore les 300 plaques négatives rapportées de Terre-de-Feu en 1883, par *la Mission scientifique du Cap Horn* qui participait à la première année polaire (des documents représentant les Indiens Yahgan, aujourd'hui disparus), une belle collection de Jules Crevaux rapportée du Venezuela et du Mexique ; – *du XX^e siècle*. Des ensembles collectés sur le terrain par les chercheurs à l'occasion de grandes *missions du musée* : *Dakar-Djibouti* en 1933 avec les photographies de Marcel Griaule et Michel Leiris, l'histoire de l'ethnologie et de l'anthropologie française représentée à travers les collections d'Alfred Métraux à l'île de Pâques, Maurice Leenhardt en Nouvelle-Calédonie, la mission Guibaud-Lyotard au Tibet, Claude Lévi-Strauss au Brésil, Robert Gessain et Paul-Émile Victor au Groenland, Jacques et Georgette Soustelle au Mexique ou encore Pierre Verger tout récemment disparu qui, outre l'Afrique et le Brésil, a pratiquement photographié le monde entier...

À la photothèque, c'est à travers ces collections que la sélection permettra d'illustrer l'histoire de la discipline et du musée.

À la bibliothèque

La réserve est constituée principalement d'ouvrages de voyage et de compilations sur les mœurs des peuples du monde, datant du XVII^e siècle au début du XIX^e ; s'y ajoutent des ouvrages d'anthropologie et de préhistoire un peu plus tardifs. L'ensemble représente plus d'un millier d'ouvrages français et étrangers, plus remarquables par leur contenu que par leur reliure.

Les livres de voyage et les traités précurseurs de l'ethnologie contiennent souvent une riche illustration qui ouvre des champs de recherche nouveaux non seulement à l'ethnologie mais aussi à l'histoire des mentalités, sans parler de l'intérêt qu'elle rencontre auprès du grand public ; mais ces images restent mal

connues du fait des difficultés d'accès. C'est donc sur cet ensemble que s'est porté le choix des ouvrages à numériser.

Au cours de notre travail commun avec le personnel envoyé par la BNF, nous avons peu à peu mis au point quelques règles précises de façon à offrir un ensemble cohérent. C'est ainsi que nous avons décidé de numériser toutes les images des ouvrages précurseurs de l'ethnologie sans faire un choix dont les critères auraient forcément été partiels ou au moins datés. Décidés à nous en tenir aux images, nous n'avons pas retenu les cartes, sauf quand elles faisaient partie d'un livre contenant des images, ce qui évitera de le reprendre pour une ultérieure numérisation des cartes. Décidés à nous en tenir aux ouvrages imprimés, nous avons éliminé périodiques et manuscrits. Les quelques ouvrages du XX^e siècle présents à la réserve du fait de leur rareté ou de leur intérêt historique n'ont pas non plus été retenus.

Au terme de cette entreprise, le public saura qu'il a accès à l'ensemble des images contenues dans ces ouvrages : cette exhaustivité nous est apparue comme une garantie nécessaire en particulier pour les chercheurs.

Chaque ouvrage a donné lieu à une fiche de travail destinée au numérisateur, comportant à la fois identification, consignes de numérisation et légendes¹. Ce travail préparatoire a été mené en étroite collaboration, en particulier pour l'élaboration des légendes : reprise des légendes originales chaque fois que c'était possible, compléments si nécessaire, création de légendes chaque fois qu'elles manquaient ou étaient incompréhensibles.

Le travail se fait en collaboration entre les deux institutions, recherche et *sélection des fonds* en commun. Le *catalogage* est assuré par la BNF et selon ses normes, compte tenu des informations données par le musée sur ses collections.

La *numérisation*, à la charge de la BNF, commencera en août pour les ouvrages de la bibliothèque, au total 4 103 images seront numérisées cet été, ce qui représente à peu près la moitié des images concernées par le projet. Elle sera réalisée vraisemblablement dans les locaux du musée pour assurer les meilleures conditions de sécurité : pas de déplacement des collections chez le prestataire et surveillance constante des collections par les professionnels. Une seconde opération traitera des collections de la photothèque. Nous discutons en ce moment des conditions techniques de numérisation des photographies dont les supports sont variés : tirages, négatifs sans tirages disponibles qui peuvent être des plaques de verre très fragiles ou des négatifs souples. Il faut donc être très vigilant, notamment à la quantité de chaleur et au taux d'éclairage qui affecteront les documents. La réalisation d'un tel programme ne va pas sans poser des problèmes.

Problèmes de droits

Toutes les questions sont traitées dans *une convention* qui pare en principe aux problèmes de droit.

1. Exemples :

– Badia y Leyblich. – *Voyages d'Ali Bey El Abassi en Afrique et en Asie* – Paris, Didot, 1814 – 108 images dont 5 cartes ;

– Barbot John – *A Description of the Coasts of North and South Guinea*, de 1746, s. l., édité par Henry Lintot et John Osborn – 50 ill., gravures sur cuivre ;

– Montanus – *Ambassades mémorables de la Compagnie des Indes orientales des Provinces-Unies vers les empereurs du Japon*. Amsterdam, en 1680, éd. par Jacob de Meurs – 95 ill.

Le Muséum d'une part autorise la reproduction des documents :

– pour l'utilisation de la BNF, si elle envisage la nécessité de transferts sur d'autres supports numériques connus ou inconnus à ce jour, dont elle remet une copie au musée gracieusement ;

– pour l'utilisation, à titre personnel et privé des usagers de la BNF : soit sur imprimante, dans les emprises de la BNF, elle procède alors à l'estampillage des reproductions et s'engage par tous les moyens techniques à ce qu'elles ne soient pas reproductibles (trois définitions de numérisation sont commandées au prestataire, une qualité imagerie, une qualité vidéo et une qualité de 1 000 x 1 500 excellente à l'écran comme à l'imprimante pour l'usage du public ; une empreinte du propriétaire de la collection marquera les images), soit sur supports photographiques pour publication de la BNF à des fins d'information sans caractère publicitaire et purement descriptives, elle réalise l'épreuve elle-même à partir de ses copies de sécurité.

Les droits de reproduction et de représentation des œuvres protégées

La BNF et le musée s'engagent à obtenir de la part des auteurs ou des ayants droit dont l'œuvre est encore protégée par les droits de propriété intellectuelle et artistique :

– les droits nécessaires à la reproduction des documents concernés ;

– les droits nécessaires à la représentation des documents par consultation par les usagers dans les emprises de la BNF et d'un éventuel site expérimental de préfiguration.

Le Muséum autorise les consultations sur écran à la demande de l'utilisateur, qu'elles soient gratuites ou payantes. Les conditions de consultation à l'aide d'un système de PLAO feront l'objet d'un avenant.

Le Muséum autorise à titre gratuit les consultations individuelles et collectives sans demande particulière de l'utilisateur, telles que les bornes d'information et d'accès.

Les droits d'exploitation

Le propriétaire de la collection reste seul à en exploiter les droits ; par conséquent la BNF fournira les coordonnées du musée de l'Homme à toute demande d'exploitation des usagers pour des besoins d'édition imprimée ou électronique.

Le droit moral

La BNF s'engage, lors de toute utilisation des documents, à indiquer le titre et le nom de l'auteur ainsi que le nom de l'établissement dont chaque document est issu. Ces mentions seront également portées au catalogue de la Bibliothèque nationale de France. La Bibliothèque nationale de France s'engage à respecter l'intégrité des documents. En cas de transmission à distance des œuvres envisagées par la BNF ou le Muséum, chacune des parties s'engage à informer l'autre de ses projets, pour en finaliser les termes dans un avenant spécifique. En cas de litige entre les deux parties, la BNF reste propriétaire des supports numériques qu'elle aura réalisés.

La coopération : un bilan

À ce stade d'avancement du projet, en résumé une convention signée, un long travail de préparation, la date fixée pour la numérisation de la première tranche sur les documents de la bibliothèque, que pouvons-nous dire de la coopération entre la petite et la grande, entre la grande et la petite ? Examinons la démarche et l'intérêt de chacun des partenaires.

Pour la grande, la BNF

Elle crée un nouveau service, une banque d'images dans le cadre de ses nouveaux locaux. Cette banque alimentée par ses propres fonds : photographies, illustrations d'ouvrages, dessins reproduits au fil des demandes de lecteurs depuis des années. Néanmoins la BN ne possède pas tout. Des disciplines très documentées se trouvent sur l'ensemble du territoire, c'est le cas de l'École des ponts et chaussées

avec 5 000 photos de constructions et réalisations d'ouvrages d'art ; c'est le cas du musée de l'Homme pour l'ethnologie. Elle repère les collections phares les plus inédites et les plus célèbres.

Ainsi la BNF trouve à l'extérieur un très bel ensemble documentaire sur des thèmes relativement absents des collections traditionnelles de Richelieu. Elle trouve une collection constituée autour d'une discipline, ce qui facilite la définition des thèmes et la construction de la base d'images dont l'ambition est de couvrir les champs de la connaissance.

Elle offre à ses futurs usagers, les chercheurs, un gisement de sources pour aider à la recherche et au grand public, une découverte de documents de grande qualité, peu connus, qu'il n'aurait pas forcément découvert au musée de l'Homme, parce que lieu plus spécialisé. Elle facilite l'accès à un nouveau gisement iconographique pour ce qui provient des ouvrages imprimés, puisque leurs illustrations n'ont pour l'essentiel jamais été identifiées par les catalogues.

Elle protège ses collections et ses précieuses reliures, dans le légitime souci de sa fonction nationale de conservation ; néanmoins, nous-mêmes sommes soucieux de ne pas abîmer les nôtres !

Pour la petite, la photothèque et la bibliothèque du musée de l'Homme

C'est un accès à une technologie coûteuse, qui n'avait rien d'évident du simple point de vue financier dans les conditions actuelles de fonctionnement du musée.

C'est dynamiser des services et favoriser une bien meilleure connaissance des collections.

Sans parler de grand public, c'est ouvrir les collections à un public plus large de chercheurs dans des disciplines voisines de l'ethnologie, celle-ci étant de plus en plus interdisciplinaire. C'est la valorisation et la diffusion du fonds ajoutées à une forme de protection et de conservation des originaux.

Conservation, valorisation et diffusion sont des tâches pour lesquelles les services du musée manquent cruellement de moyens : quatre personnes et un budget de misère à la photothèque, quinze personnes et un budget de plus en plus insuffisant à la bibliothèque, peuvent à peine parer au quotidien et ont beaucoup de difficultés à mener des travaux de fond sur les collections.

Par exemple, la photothèque organisée en accès libre selon une vision purement documentaire, est classée géographiquement et thématiquement. Le nom d'auteur est accessoire et souvent introuvable. Il nous faut restituer la notion de collection par auteur à l'aide d'un long travail de catalogage, qui a seulement démarré en 1992 et n'avait jamais été fait. Un travail en appelant un autre, c'est au tour de la conservation de poser des problèmes car en effet cette notion était inconnue à la photothèque avant 1991.

L'objectif affiché est aujourd'hui de faire passer les photographies d'un statut purement documentaire et illustratif à un statut de collection patrimoniale : collection

d'art et d'ethnologie au même titre que les objets du musée.

Le projet d'informatisation et de numérisation de l'ensemble de la photothèque qui sollicite des financements publics et privés est rendu d'autant plus crédible qu'un bel échantillon est en traitement et sera visible tant à la BNF qu'au musée ; cet échantillon constitue une première tranche du projet et nous croyons qu'il peut favoriser la réalisation de l'ensemble, notamment dans le cadre de la rénovation attendue du musée de l'Homme.

À l'actif de la petite comme de la grande, et sur un plan interne, nous vous félicitons de la collaboration efficace qui s'est établie sans difficulté avec nos partenaires de la BNF. Leur compétence et leur intelligence ont rendu claire la conscience des enjeux intellectuels et des exigences techniques, sans négliger notre point de vue ; ceci s'est vérifié pour les deux projets en cours.

En conclusion, il faut rappeler que les projets sont loin d'être aboutis et qu'ils doivent être poursuivis.

Avant même de voir réaliser et fonctionner la banque d'images, les résultats sont positifs pour la gestion des fonds de la bibliothèque et de la photothèque ; néanmoins nous avons quelques craintes, nous la petite, c'est qu'il s'agisse d'opération ponctuelle liée à « l'événement Tolbiac » ; que la grande risque de nous oublier bien vite dès qu'elle aura atteint son fonctionnement et sa vitesse de croisière. Alors à quoi bon renforcer les collections d'un CADIST si ce n'est que temporaire ? On connaît le coût et les difficultés d'un rattrapage tardif si les subventions n'étaient pas maintenues.

Pour les deux opérations en cours nous souhaitons évidemment que ce ne soit pas seulement un ballon d'oxygène temporaire, car nous risquerions d'en mourir ! Nous attendons une collaboration plus permanente et souhaitons en quelque sorte que la politique de la Bibliothèque nationale de France prenne en compte une véritable politique nationale des bibliothèques, au-delà des tutelles multiples qui régissent les multiples bibliothèques en France ; c'est sans doute à cette condition que les petites auront tout d'une grande !